

**CHAUDIÈRES A EAU CHAUDE  
ALIMENTÉES EN COMBUSTIBLES  
LIQUIDES OU GAZEUX  
DIRECTIVE 92/42/CEE MODIFIÉE**

**Texte communautaire :**

Directive 92/42/CEE du 21/05/92 concernant les exigences de rendement pour les nouvelles chaudières à eau chaude alimentées en combustibles liquides ou gazeux (JOCE L 176 du 22/06/92), modifiée par la directive 93/68/CEE du 22/07/93, article 12 (JOCE L 220 du 30/08/93).

Date d'entrée en vigueur de la directive : 01/01/94  
Période transitoire : 31/12/97  
Date d'application obligatoire : 01/01/98

**Textes français de transposition :**

Loi n° 96-1236 du 30/12/96 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie - article 21 (JORF du 01/01/97).

Arrêté du 09/05/94 relatif au rendement des chaudières à eau chaude alimentées en combustibles liquides ou gazeux et à leur marquage (JORF du 22/06/94).

**Domaine couvert :**

Chaudières d'une puissance supérieure à 4 kw et inférieures ou égales à 400 kw. On entend par :

- chaudière : l'ensemble corps de chaudière, brûleurs destinés à transmettre à l'eau la chaleur libérée par la combustion,

- appareil : le corps de chaudière destiné à être équipé d'un brûleur ou, encore, le brûleur destiné à équiper un corps de chaudière.

**Enjeux :**

Economies d'énergie dans l'intérêt des consommateurs, ainsi que dans l'intérêt des Etats membres en vue de la réduction de la dépendance énergétique de l'Union européenne.

<p><b>Exigences essentielles :</b></p> <p>Les différents types de chaudières doivent respecter les rendements utiles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à puissance nominale, c'est-à-dire en fonctionnement à la nominale PN exprimée en kilowatts et pour une température moyenne de l'eau dans la chaudière de 70°C et</li> <li>- à charge partielle, c'est-à-dire en fonctionnement à charge partielle de 30% pour une température moyenne de l'eau dans la chaudière variant suivant le type de chaudière,</li> <li>- les rendements utiles à respecter sont mentionnés dans le tableau figurant au bas de l'article 5.</li> </ul>	<p><b>Evaluation de la conformité :</b></p> <p>Examen CE de type, plus contrôle éventuel de la production par un organisme tiers.</p>
<p><b>Spécifications techniques :</b></p> <p>Sont présumés respecter les exigences essentielles les chaudières fabriquées conformément aux normes nationales transposant les normes européennes harmonisées dont les références seront publiées au JOCE.</p>	<p><b>Organismes notifiés :</b></p> <p>Liste publiée au JOCE C 292 du 13 octobre 2000 (pages 32 à 37)</p> <p>Arrêté du 06/03/96 portant agrément d'organismes pour l'application de l'arrêté du 09/05/94 relatif au rendement des chaudières à eau chaude alimentées en combustibles liquides ou gazeux et à leur marquage (JORF du 21/03/96).</p> <p><b>Coordination nationale des organismes notifiés :</b></p> <p>N'existe pas actuellement.</p>

## CARNET D'ADRESSES

### Commission européenne

#### Direction générale « Entreprises »

Direction G « Marché unique : environnement législatif, normalisation et nouvelle approche »

Unité G/3 « industries des équipements mécaniques, électrotechniques et terminaux hertziens et de télécommunication »

Rue de la Loi, 200 B-1049 BRUXELLES - BELGIQUE

**M. HARBISON** (Tél. : 00 32 2 295 63 19 / Fax : 00 32 2 296 60 16 / Mél : [ronan.harbison@cec.eu.int](mailto:ronan.harbison@cec.eu.int))

### Départements ministériels français compétents

Application de la directive	Notification des organismes	Surveillance du marché
<p><b>Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie</b>            Direction générale de l'énergie et des matières premières (DGEMP)            Service des énergies renouvelables et de l'utilisation rationnelle de l'énergie (SERURE)            61, boulevard Vincent Auriol            75013 PARIS</p> <p style="text-align: center;"><b>Mme BISSON</b>            Tél. : 01.44.97.26.87            Fax : 01.44.97.09.29            Mél :  <a href="mailto:evelyne.bisson@industrie.gouv.fr">evelyne.bisson@industrie.gouv.fr</a></p>	<p><b>Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie</b>            Direction générale de l'énergie et des matières premières (DGEMP)            Service des énergies renouvelables et de l'utilisation rationnelle de l'énergie (SERURE)            61, boulevard Vincent Auriol            75013 PARIS</p> <p style="text-align: center;"><b>Mme BISSON</b>            Tél. : 01.44.97.26.87            Fax : 01.44.97.09.29            Mél :  <a href="mailto:evelyne.bisson@industrie.gouv.fr">evelyne.bisson@industrie.gouv.fr</a></p>	<p><b>Ministère de l'économie, des finances et de l'Industrie</b>            Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF)            Sous-direction E - Bureau E 2            59, boulevard Vincent Auriol            Télédéc 242            75703 PARIS Cedex 13</p> <p style="text-align: center;"><b>M. GENAIN</b>            Tél. : 01.44.97.32.19            Fax : 01.44.97.30.40            Mél :  <a href="mailto:patrick.genain@dgccrf.finances.gouv.fr">patrick.genain@dgccrf.finances.gouv.fr</a></p>
		<p><b>Ministère de l'économie, des finances et de l'Industrie</b>            Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI)            Sous-direction E - Bureau E 3            23 bis, rue de l'Université            75007 PARIS</p> <p style="text-align: center;"><b>M. MARTINEZ</b>            Tél. : 01.44.74.49.38            Fax : 01.44.74.49.40            Mél :  <a href="mailto:alban.martinez@douane.finances.gouv.fr">alban.martinez@douane.finances.gouv.fr</a></p>

### Organisme national de normalisation

#### Association française de normalisation (AFNOR)

11, avenue Francis de Pressensé

93571 SAINT-DENIS LA PLAINE Cedex

**Mme LEGENT** (Tél. : 01.41.62.84.50 / Fax : 01.49.17.90.00 / Mél : [nicole.legent@afnor.fr](mailto:nicole.legent@afnor.fr))

## **Organisation professionnelle nationale**

**Groupement des fabricants de matériels de chauffage central par l'eau chaude  
et de production d'eau chaude sanitaire (GFCC)**

92038 PARIS-la- DEFENSE CEDEX

**M. ASFAUX (Tél. : 01.47.17.61.64 / Fax : 01.47.17.60.03 / Mél : bernardasfaux@gfcc.fr)**

**M. TOLEDANO (Tél. : 01.47.17.61.64 / Fax : 01.47.17.60.03 / Mél : pierretoledano@gfcc.fr)**